

SOMMAIRE

Dans ce numéro :

L'ARDCI sera au rendez-vous de Beyrouth.....	1
Temps forts de la première réunion du Groupe de Plaidoyer «Statut de l' élu local et Fonction publique territoriale.....	1
La gouvernance locale exaltée.....	2
Des travaux riches et variés.....	2
Résolutions et recommandation.....	2-3

Le prochain congrès de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) se tiendra à Beyrouth, au Liban, du 28 au 30 septembre 2016, autour du thème «Construire la ville du vivre ensemble».

A l'instar des autres faitières de l'espace francophone, l'ARDCI sera présente à ce rendez-vous international pour faire entendre la voix des élus locaux ivoiriens.

Trois jours durant, le congrès sera marqué par plusieurs activités.

D'abord, il y aura l'Assemblée générale, le 28 septembre 2016. Elle sera précédée de la réunion des réseaux associés à l'AIMF et des Commissions permanentes.

A cette occasion, les résultats de l'appui de l'AIMF à la reconstruction de la ville de Tombou-



tu seront présentés.

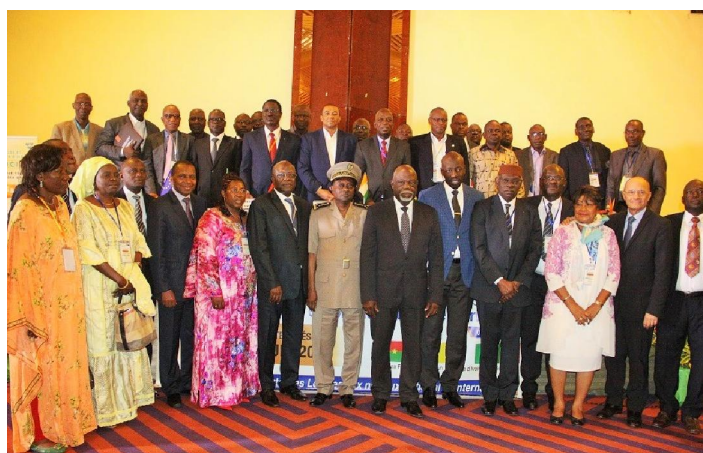
La journée du 29 septembre débutera par la séance solennelle d'ouverture du congrès.

Cette cérémonie sera suivie des travaux au sein de trois ateliers : «l'économie sociale avec sa capacité d'améliorer le vivre en-

semble», «les partenariats entre communautés», «la finance solidaire comme appui à des programmes».

L'Assemblée générale siégera le 30 septembre, après la présentation du partenariat de la Fondation Bill et Malinda Gates pour les villes.

Temps forts de la première réunion du Groupe de Plaidoyer «Statut de l' élu local et Fonction publique territoriale»



Avant le rendez-vous de Beyrouth, Yamoussoukro a abrité du 16 au 18 juin 2016, la première réunion du Groupe de Plaidoyer «statut de l' élu local et fonction publique territoriale».

Co-Présidée par MM. Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, Président de

l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) et Gilbert KONE KAFANA, Président de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI), cette rencontre d'échanges visait à donner aux élus locaux et aux agents des collectivités territoriales les

moyens juridiques, administratifs et financiers ainsi que la protection nécessaires pour qu'ils puissent assurer leur mission.

Il s'agissait, notamment, de formaliser un argumentaire documenté, basé sur des diagnostics partagés par les différents acteurs (élus locaux, personnels des collectivités territoriales, acteurs gouvernementaux, partenaires techniques et financiers et société civile) afin de permettre aux collectivités territoriales d'accéder à une place de choix dans le dispositif de prise de décisions concernant la décentralisation et le développement local.

Le séminaire s'est déroulé en trois (03) phases, à savoir : la cérémonie d'ouverture; les travaux ; l'adoption des résolutions et recommandations.



Retrouvez ce document en format PDF sur www.ardci-rd.org

Des travaux riches et variés

Les travaux ont consisté en un panel, en des exposés des consultants et en des ateliers.

Le panel, animé conjointement par la presse et les élus locaux, s'est articulé autour du thème «Contribution des médias à la réussite de l'action des groupes de plaidoyer». Il s'est déroulé en deux sessions placées sous la présidence de M. KONE Souleymane. Les communications ont été enrichies par diverses contributions et donné lieu à des propositions et recommandations dans le sens d'une plus grande synergie entre élus locaux et professionnels des médias en vue de porter le plaidoyer.

Quatre exposés introductifs ont été faits par des consultants. Les trois premières, qui ont porté sur l'état des lieux concernant le statut de l' élu local et la fonction publique territoriale ainsi que les perspectives dans chaque pays, ont été faites par les consultants du Burkina-Faso, du Cameroun et du Sénégal, à savoir respectivement M. SADOU Sidibé, Pr Jean Claude TCHEUWA et Pr Aliou SOW.

Le quatrième a consisté en un exposé introductif de M. Charles Yao KOUASSI, Coordonnateur de l'atelier, sur la présentation du document de plaidoyer.

Les ateliers ont porté respectivement sur «le statut de l' élu local», «la fonction publique territoriale» ainsi que «le renforcement des capacités des élus locaux et du personnel des collectivités territoriales». Chacun des ateliers était soutenu par des interventions d'experts. Il faut noter que les ateliers ont servi à débattre des problèmes mis en évidence par les exposés en plénière et à proposer des solutions et recommandations tant pour le statut de l' élu local que pour la fonction publique territoriale. Par ailleurs, dans chaque atelier, après l'examen global des documents soumis, les différents pays se sont retrouvés pour des travaux spécifiques. Les ateliers se sont conclus par la production de deux (02) documents, à savoir un rapport d'atelier et un projet de plan d'actions par pays.



Un aperçu des travaux en atelier

La gouvernance locale exaltée



La cérémonie d'ouverture a enregistré plusieurs allocutions. Successivement MM. Augustin THIAM, Gouverneur du District Autonome de Yamoussoukro, Pierre BAILLET, Secrétaire Permanent de AIMF, HIEN Philippe, Président du Conseil Régional du Bounkani, représentant le Président du CCT-UEMOA, Philippe LEGRE, Président du Conseil Régional

du Gbôklé et Premier Vice-Président de l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI), Amadou Mansour FAYE, Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement du Sénégal, Daniel Cheick BAMBA, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité de la République de Côte d'Ivoire, Albert François AMICHIA, Ministre

des Sports représentant Monsieur Daniel KABLAN DUNCAN, Premier Ministre, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, se sont réjouis de l'organisation de la présente rencontre qui devrait permettre de toucher du doigt les nombreuses contraintes liées au statut de l' élu local et à la fonction publique territoriale. Tout en s'en félicitant, ils ont émis le vœu que les résultats des travaux permettent de renforcer l'interaction entre l'Etat et les collectivités territoriales et contribuent à prendre en compte les préoccupations des décideurs locaux en vue de rendre dynamique la gouvernance locale, porteuse d'un véritable développement au profit des populations à la base.

Résolutions et recommandations

Au terme des travaux, les participants ont fait des recommandations.

***En direction du Gouvernement**

Au niveau du cadre juridique : adopter le projet de loi relative à la fonction publique territoriale comparable à celle de l'Etat et en garantir l'indépendance et la spécificité et le transmettre au Parlement pour adoption ; adopter tous les textes réglementaires (décrets, arrêtés, circulaires, décisions) d'application des différentes lois concernant le transfert de compétences ; adopter le statut des élus locaux et ses décrets d'application ainsi que les autres textes réglementaires nécessaires.

Au niveau du renforcement des capacités du personnel et des élus : Élaborer et mettre en œuvre une véritable stratégie nationale de renforcement des capacités des élus et du personnel des collectivités territoriales accompa-

gnée de plans et programmes de renforcement ; prendre le texte portant création de l'Institut National de Renforcement des Capacités des Collectivités Territoriales ; définir un référentiel des métiers au sein des collectivités territoriales à adapter constamment à l'évolution des besoins et des compétences des collectivités territoriales ; élaborer, pour mise en œuvre, un plan de carrière du personnel des collectivités territoriales.

Au niveau de la rémunération des élus et du personnel : élaborer et mettre en œuvre un texte revalorisant les indemnités et primes accordées aux élus locaux ; élaborer et mettre en œuvre une grille salariale plus attrayante stimulant davantage le personnel des collectivités territoriales.

Au niveau de la tutelle de l'Etat sur les collectivités territoriales : remplacer le concept de

tutelle par celui de contrôle de légalité plus respectueuse de la maturité des collectivités territoriales car les collectivités territoriales ne doivent plus être considérées comme des mineurs à qui il convient de prodiguer aide, soutien et assistance pour les aider à grandir et à devenir majeures ; alléger dans ce cadre le contrôle de l'Etat en retenant le contrôle de légalité a posteriori qui conduit à une grande responsabilisation des élus locaux et plus respectueuse de la libre administration dont jouissent les collectivités territoriales ; instaurer des audits techniques et financiers annuels.

Au niveau de l'influence du politique sur les collectivités territoriales : limiter l'influence du politique au niveau de la création des collectivités territoriales par la détermination de critères tech-

Suite page 3

Résolutions et recommandations (suite et fin)

riques précis à l'érection des localités en collectivités territoriales et la désignation, autant que faire se peut, par élection des exécutifs de toutes les collectivités territoriales ; déterminer de façon limitative, précise et exhaustive les fautes conduisant à des sanctions disciplinaires des élus locaux et des agents en supprimant la formule «sans que la liste soit limitative» qui paraît trop large et susceptible d'interprétation politique.

Au niveau du rôle des élus locaux dans le recrutement et la carrière du personnel des collectivités territoriales : donner, en attendant la loi sur la fonction publique territoriale, un rôle central aux autorités investies du pouvoir exécutif des collectivités territoriales dans le choix du personnel ; donner un rôle essentiel aux autorités investies du pouvoir exécutif des collectivités territoriales dans la gestion du personnel.

Au niveau de l'efficacité du personnel des collectivités territoriales : instituer des primes de rendement et d'incitation ; prévoir un dispositif de formation initiale, de plan de carrière et de renforcement des capacités du personnel tout au long de sa carrière.

Au niveau des compétences et de l'efficacité des collectivités territoriales : finaliser les différentes lois sur le transfert de compétences et prendre les décrets d'application et autres textes réglementaires ; améliorer de façon significative et diversifier le niveau des transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales, notamment par une compensation financière concomitante, intégrale et garantie.

***En direction des élus locaux et de leurs faitières**

Au niveau du cadre juridique : faire le lobbying auprès des pouvoirs publics en vue de l'adoption des textes de lois et de décrets nécessaires à la création de structures spécifiquement dédiées au renforcement des capacités des agents des collectivités territoriales, ainsi que les divers décrets d'application et autres textes réglementaires ; faire le lobbying auprès des pouvoirs publics en vue de



Plusieurs experts et élus locaux ont pris part à la rencontre de Yamoussoukro

l'adoption des textes de lois et de décrets nécessaires concernant le statut de l' élu local et les droits et avantages du personnel des collectivités territoriales ; agir auprès des pouvoirs publics en vue de la création et la mise en place de la fonction publique territoriale ; faire le lobbying auprès des pouvoirs publics en vue de la finalisation de la loi portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales et la prise subséquente des décrets d'application.

Au niveau de la gestion du personnel : instaurer des règles modernes de gestion du personnel avec un volet sur le recyclage systématique et le renforcement des capacités du personnel ; faire la promotion d'une meilleure politique de gestion du personnel local par le recrutement de cadres supérieurs et moyens afin de restructurer les effectifs et de garantir une plus grande efficacité des services.

Au niveau du renforcement des capacités du personnel et des élus : faire le lobbying auprès des pouvoirs publics en vue de la création et de l'opérationnalisation de l'Institut National de Renforcement de Capacités des Collectivités Territoriales ; faire le lobbying auprès des pouvoirs publics en vue de l'élaboration et la mise en œuvre d'une véritable stratégie nationale de renforcement des capacités des élus et du personnel des collectivités territoriales ; inscrire systématiquement dans les budget de

chaque collectivité territoriale une ligne destinée au renforcement des capacités des élus et du personnel ; le financement pouvant se faire à travers des ressources propres, des ressources provenant de la coopération décentralisée ou des appuis de partenaires techniques financiers.

Au niveau de la rémunération des élus et du personnel : œuvrer à accroître les ressources des collectivités territoriales, à la fois les ressources propres et les transferts de l'Etat en vue de faciliter la prise en charge de la hausse prévue de la rémunération des élus locaux (les indemnités des élus sont prises en charge par les budgets des collectivités territoriales).

Au niveau de la gouvernance des collectivités territoriales : améliorer la gouvernance des collectivités territoriales (proscrire les détournements, les actes de gestion de fait, la corruption, les surfacturations etc.) pour améliorer l'image des collectivités territoriales ; veiller à contrôler la qualité des infrastructures et des ouvrages réalisés ; assurer le contrôle de la bonne exécution des fonctions des agents ; veiller à améliorer constamment la qualité des documents produits ; veiller à inscrire toutes les actions dans le respect des dispositions légales et réglementaires ; adopter le mode de gestion des collectivités territoriales au régime de type privé pour en assurer

l'efficacité.

Au niveau du rôle des élus locaux dans le recrutement et la carrière du personnel des collectivités territoriales : veiller à élaborer et à faire adopter par l'Etat des cadres organiques en adéquation avec les fonctions et les compétences assignées aux collectivités territoriales ; veiller à élaborer des fiches de postes pour chaque agent de collectivité territoriale pour mieux déterminer les besoins et contrôler de façon objective l'exercice des missions de chaque agent ; œuvrer à l'adoption d'un référentiel de métiers prenant en compte toutes les compétences confiées aux collectivités territoriales.

En direction du personnel des collectivités territoriales : participer aux formations professionnelles organisées à leur intention ; éviter une politisation de leurs activités.

En direction des partenaires au développement : accroître l'intervention des partenaires au développement aux actions de renforcement de capacités des élus locaux et du personnel des collectivités territoriales ; œuvrer auprès des autorités étatiques en vue de la création de l'Institut National de Renforcement et de la fonction publique territoriale ; mettre en place une plateforme pour une négociation directe entre les partenaires au développement et les collectivités territoriales, notamment en vue du financement du développement local.

En direction de la société civile : s'engager aux côtés des autres acteurs de la décentralisation et du développement local pour la recherche de solutions aux questions et préoccupations qui se posent en la matière, notamment celles relatives au statut de l' élu local et à la fonction publique territoriale.